

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 03.05.2022

. d'affichage : 11.05.2022

N° de la délibération : 2022-100

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 39

. votants : 57

L'an deux mille vingt deux, le neuf mai, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, CARPENTIER Pierre, FRIZON Hervé, Mme VASSEUR Julie, MM. ORIER Francis, LEFEBVRE Eric, FRISON Fabrice, GRAVET Jacques, MERESSE Christian, MERLIER Jacques, WISSOCQ Jean-Marc, BECQUERELLE David, POTIER Bruno, Mme TOTET Fanny, MM. FORMAN Nicolas, RIMETTE Jean-Michel, Mmes GENSE Caroline, RAGUENEAU Françoise, MM. URIER Francis, SALOME André, BELLARD Joël, MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.
M. CARPENTIER Pierre avait donné pouvoir à M. BOITEL Francis.
M. FRIZON Hervé avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à Mme CHAPUIS-ROUX Elodie.
M. ORIER Francis avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.
M. LEFEBVRE Eric avait donné pouvoir à Mme POLIN Justine.
M. FRISON Fabrice avait donné pouvoir à M. HAY Francis.
M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.
M. POTIER Bruno avait donné pouvoir à M. SLOSARCZYK Florian.
Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
Mme RAGUENEAU Françoise avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. URIER Francis avait donné pouvoir à Mme POLLARD Corinne.
M. SALOME André avait donné pouvoir à M. RIOJA José.
M. BELLARD Joël avait donné pouvoir à M. DOUTART Jean-Luc.
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.
Mme GENSE Caroline était représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

Secrétaire de séance : Mme SPRYSCH Aline

OBJET :

ESPACES VERTS
INTERVENTION DU SERVICE COMMUNAUTAIRE DES ESPACES VERTS DANS LES COMMUNES
NOUVEAU BAREME

La Communauté de Communes dispose d'un service « Espaces verts », composé actuellement de deux agents à temps complet et d'un apprenti. Sa mission principale est d'entretenir les sites communautaires de la CCES.

Afin d'aider ses communes membres pour l'entretien de leurs espaces verts, parcs et jardins, la Communauté de Communes leur offre la possibilité d'avoir recours au service communautaire des espaces verts.

Chaque heure sollicitée vient en déduction des crédits « espaces verts » accordés à la commune.

Le coût d'intervention du service communautaire était jusqu'à présent valorisé à hauteur de 25 euros de l'heure (carburant compris).

Au regard de l'augmentation des coûts du carburant et d'entretien du matériel, ainsi que des charges de personnel, il est proposé de revaloriser l'intervention du service communautaire des espaces verts, comme suit :

- 27,50 € de l'heure pour l'année 2022,
- 30,00 € de l'heure à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 25 avril 2022,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 46 voix pour,

Ne prennent pas part au vote (M. BARBIER M., Mme CHAPUIS-ROUX E., MM. FRISON F., HAY F., LALOI F., Mme LEFEVRE S., MM. LEGRAND E., ORIER F., Mmes VASSEUR J., VERGULDEZOONE N., M. ZOIS C.).

Approuve le nouveau barème tel qu'exposé ci-avant,

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

